

CONSEIL MUNICIPAL DE TRIAIZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin, 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LANDAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/06/2019

En exercice : 13 Présents : 13(*) Votants : 13
--

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie, GABORIEAU MICHELON Peggy, GIRAUDET Karine, GREAU Etienne, GUERARD Pascale, GUILLOTON Mathieu, JOUIN Géraldine, LANDAIS Jean-Marie, LIEVIN Michel, LIOTTIN Jean-Luc, RENOUX Isabelle.

(*)**Délibération n°2019/113** concernant le vote des subventions communales : 12 présents/12 votants.

Mme RENOUX et Mr LIEVIN, présidents d'associations susceptibles d'obtenir une subvention n'ont pas participé au débat ni au vote.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité, Mme Karine GIRAUDET pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Ensuite, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques ou observations à formuler sur le compte rendu du 21 mai 2019. Aucune observation n'ayant été faite, le compte rendu est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

2019/111: OBJET : Attribution du marché de travaux concernant l'aménagement de la Grande Rue (RD n°25) – Travaux de voirie

Mr Guy BARBOT rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en procédure adaptée ouverte > 90 k€ le 23 avril 2019 pour les travaux de voirie concernant l'aménagement de la Grande Rue (RD N°25).

Deux entreprises ont déposé une offre : COLAS (La Roche sur Yon) et EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (Sainte Hermine).

Vu la présentation de l'analyse et la proposition de la commission à l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de travaux concernant « l'aménagement de la Grande Rue (RD n°25) – Travaux de voirie »:
 - o à : **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST** (Sainte Hermine)
 - o pour l'offre de base d'un montant de **81 960.00 € HT** (soit 98 352.00 € TTC).
- autorise M. le Maire à signer le marché public et toutes les pièces afférentes ;
- décide d'ouvrir les crédits nécessaires au budget communal 2019.

2019/112: OBJET : Décision modificative n°1/2019 – budget communal 210

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants qui constitueront la décision modificative n°01/2019 du budget commune (210) :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	6 640,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	6 640,00 €	
D 2151-2015134 : AMENAGEMENT DU BOURG		5 120,00 €
D 2188 : Autres immo corporelles		1 520,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 640,00 €

2019/113: OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, arrête les attributions de subventions pour l'année 2019 de la manière suivante :

Associations	proposition commission		Vote CM
ADMR	1 495,00	1 495,00	unanimité
ADSP défense service public	30,00	30,00	unanimité
Association Donneurs de sang	50,00	50,00	unanimité
AFORBAT VENDEE BTP CFA Vendée	60,00	60,00	unanimité
Chambre des métiers artisanat Vendée	60,00	60,00	unanimité
MFR Mareuil sur Lay	20,00	20,00	unanimité
MFR La Ferrière CFA IFACOM	20,00	20,00	unanimité
MFR Mouilleron St Germain	20,00	20,00	unanimité
MFR St Michel Mt Mercure-Sèvremont CFA	20,00	20,00	unanimité
Inspection Education Nationale RASED	90,00	90,00	unanimité
Centre de soins infirmiers ACSM	600,00	600,00	Isabelle RENOUX, présidente s'est retirée de la salle. Votants : 12 Pour : 12 Unanimité
Club amitié Triolais	650,00	650,00	Michel LIEVIN, président s'est retiré de la salle. Votants : 12 Pour : 12 Unanimité
Comité des Courses asines et chevalines	1 400,00	1 400,00	unanimité
Tennis Club Triolais	1 240,00	1 240,00	unanimité
Amicale des Marins Marins Anciens Combattants	100,00	100,00	unanimité
Accueil solidarité Luçon	30,00	30,00	unanimité
Amis solidarité insertion Luçon	30,00	30,00	unanimité
Banque alimentaire de la Vendée	90,00	90,00	unanimité
Restaurants du cœur Vendée	250,00	250,00	unanimité
Secours catholique Vendée	75,00	75,00	unanimité
Secours populaire français Fédération Vendée	75,00	75,00	unanimité
Solidarité Paysans 85	50,00	50,00	unanimité
Croix-Rouge Française unité locale Luçon	0,00	75,00	unanimité
	TOTAL	6 530,00	

2019/114 : OBJET : TARIFICATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le seul mode d'inhumation dans le cimetière communal qu'est le terrain commun, et la mise à disposition gratuite des terrains aux personnes y ayant un droit à l'inhumation ;

Vu l'installation du columbarium et du jardin de dispersion dans le cimetière communal, conformément au budget ;

Considérant que pour une meilleure gestion du cimetière et que pour des raisons budgétaires (la reprise des tombes représentant un coût important pour la collectivité), il est nécessaire de créer des concessions funéraires ;

Considérant que le règlement municipal prévoit pour les urnes soit de les déposer dans une sépulture ou dans l'espace cinéraire (columbarium et cavurnes), soit d'utiliser le jardin de dispersion, il est nécessaire de fixer les tarifs de ces nouveaux équipements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en place d'un second mode d'inhumation dit en concession particulière dans le cimetière communal (terrain concédé).

- ADOPTE les tarifs des **concessions funéraires** tels que si après (1^e demande et renouvellement) :
 - o Concessions trentenaires (30 ans) - 2m² : 120 euros
 - o Concessions cinquantenaires (50 ans) - 2m² : 200 euros
- ADOPTE les tarifs des **concessions cinéraires** tels que si après (1^e demande et renouvellement) :
 - o Concession cinéraire « columbarium » 30 ans : 350 €
 - o Concession cinéraire « columbarium » 50 ans : 500 €
 - o Concession cinéraire « caverne » 30 ans : 80 €
 - o Concession cinéraire « caverne » 50 ans : 120€
- FIXE la taxe de dispersion des cendres à 40 € (jardin de dispersion).
- FIXE la taxe de séjour en caveau provisoire à 10 € par jour au-delà de 6 jours (gratuit entre 1 et 6 jours).
- DIT que les recettes seront imputées sur le budget général de la commune.
- DIT que le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

2019/115: OBJET : Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Après présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE** le Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif.

2019/116: OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). Al. 15 – Droit de Prémption Urbain

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- le 03 juin 2019, la commune a reçu de la part de Mr PRAUD Joël, une déclaration d'aliéner le bien sis 12 rue des Moulins, cadastré section D n°697 (+ Les Mancheresses section D 695 et 696 + Haut des Terriers section ZA 225).
- le 03 juin 2019, la commune a reçu de la part des consorts BIGAUD et MINGOT, une déclaration d'aliéner le bien sis 6 rue Coq Chou, cadastré section E n°764.
- le 13 juin 2019, la commune a reçu de la part des consorts PEPIN, une déclaration d'aliéner le bien sis La Pelée Morin, cadastré section E n°585.

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessus.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Travaux Espace sportif et de loisirs : la société EIFFAGE a commencé les travaux le 11 juin 2019. L'enrobé a été fait lundi 17 juin 2019. Une réunion de chantier avec la société PCV (city-stade et skatepark) est prévue mercredi 19 juin 2019.

Les travaux concernant la passerelle et l'implantation des jeux se feront après l'été.

La « commission école-jeunesse » a travaillé sur le projet des jeux à installer dans l'espace loisirs, la consultation auprès de sociétés est en cours.

Effacement des réseaux Grande Rue mené par le Sydev/ réalisé par Ineo : normalement le début de chantier est prévu pour le 19/06/2019. La Grande Rue sera barrée à la circulation. Une déviation pour les Véhicules Légers est mise en place dans le bourg (rue du Courseau, Rte des Courtes Joieries etc...) alors qu'une plus grande déviation est prévue pour les Poids Lourds.

Camping : la Sarl HELY Fabrice a commencé les travaux sur les façades du bloc sanitaire. Compte tenu du mauvais état du support à peindre, des travaux supplémentaires sont nécessaires.

ORGANISATION DU 14/07/2019 : Concours de pêche au plan d'eau du camping (8h-12h/gratuit)

QUESTIONS DIVERSES

- Information Association ADSP : « Fête des défenseurs du rail », à la gare de Luçon, le vendredi 28 juin 2019, de 16h à 22h.
- Lecture par le Maire de la lettre d'information émise par l'Association des Comptables Publics concernant les évolutions envisagées par la Direction Générale des Finances Publiques.
- Lutte contre les ragondins : une réunion bilan a eu lieu lundi 17 juin 2019. L'opération pilotée par POLLENIZ a réuni une vingtaine de bénévoles. Environ 2000 rongeurs ont été collectés depuis l'ouverture de la campagne de chasse 2018/19. Un congélateur est toujours à disposition pour continuer la lutte.

Affiché le :

Le Maire,

Jean-Marie LANDAIS